

**Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)**

\*\*\*

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;  
Vu le règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le  
fonctionnement de la Commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que l'immeuble sis 39, Hauptstrooss à Hupperdange se caractérise comme suit :

La ferme (GEN) sise 39, Hauptstrooss à Hupperdange se compose d'une maison d'habitation, prolongée vers la gauche, dans le même alignement et sous une même toiture, par des annexes agricoles abritant granges et étables (TYP). D'autres annexes, plus récentes sont encore adossées plus à gauche et à l'arrière. Les bâtiments sont implantés près du croisement du CR339 et CR339a.

La carte de Ferraris (1771-1778)<sup>1</sup> semble indiquer à cet endroit un potager d'une maison voisine. Les immeubles inscrits sur le premier plan cadastral de 1824<sup>2</sup> présentent le même plan masse des bâtisses principales que ceux en place de nos jours. Les bases de l'immeubles remontent donc à la fin du XVIII<sup>e</sup> / début XIX<sup>e</sup> siècle. Dans un document concernant les dommages de guerre la date de construction est indiquée comme étant 1860, mais il se peut qu'il s'agit d'une phase de transformation. D'autres travaux ont été effectués en 1890 et 1910<sup>3</sup>. Divers éléments historiques à l'extérieur et à l'intérieur correspondent à ces datations (EVO).

La façade principale, qui a été reconstruite suite aux dommages de guerre, présente trois travées d'ouvertures, disposées de manière régulière. Les baies sont rectangulaires et sans encadrements mais avec une simple tablette d'appui. Au rez-de-chaussée les ouvertures sont plus larges, presque carrées. Toutes ces éléments sont typiques de l'époque de la reconstruction de l'après-guerre (1940-1950). La division de ces châssis en bois en trois parties est également un élément caractéristique de cette période (AUT/PDR /TLP/EVO). Sous la fenêtre de droite se trouve la descente de cave. L'entrée a été déplacée d'une travée et elle a été implantée légèrement en arrière, sans doute à la même époque que le reste de la reconfiguration de la façade principale<sup>4</sup>.

Le pignon droit présente trois baies de taille plutôt réduite, disposées de manière irrégulière. Ces ouvertures ont des encadrements historisants en pierre naturelle avec des arcs segmentaires et des chanfreins, datant sans doute des transformations de 1890 ou 1910 (AUT/PDR). La façade postérieure présente seulement deux ouvertures, identiques à celles du pignon droit (AUT/PDR). La maison est surmontée d'une toiture à deux pans avec une croupe. Tandis que le pan arrière et la croupe sont couverts avec des ardoises, le pan donnant sur la rue est couvert par des tôles imitant les tuiles.

---

<sup>1</sup> Administration du cadastre et de la topographie du Grand-Duché de Luxembourg, *Carte Ferraris, 239 Dasbourg, 1771-1778*.

<sup>2</sup> Administration du cadastre et de la topographie du Grand-Duché de Luxembourg, *Premier plan cadastral « Urkadaster », Heinerscheid F1, 1824*.

<sup>3</sup> Archives Nationales du Luxembourg, REC2GM-3631, Famille Stephany-Kreins Jacques, 1945-1958.

<sup>4</sup> Idem.

À l'intérieur, la maison a conservé sa structure bâtie (divisions horizontales et verticales en pierres régionales et en bois, fumoir « Haascht », charpente, cave voûtée) et divers éléments historiques tels que le carrelage en damier dans la cuisine, des revêtements de sol en bois dans le salon et dans les pièces à l'étage, des portes avec chambranles en bois, une armoire encastrée « Takeschaf » dont les portes ne sont malheureusement plus en place (AUT/PDR/TLP/EVO). L'accès à la cave voûtée qui se trouve sous le salon se fait également à l'intérieur de la maison. En effet, un escalier en pierres prend son départ dans une pièce située derrière la cuisine, donnant également accès aux annexes.

Les annexes présentent en façade principale des ouvertures correspondantes aux diverses fonctions, tels que l'accès et éclairage des étables et l'accès à la grange. Comme pour la maison d'habitation, les baies ne présentent pas d'encadrements en pierre naturelle et témoignent de la reconstruction. Les fenêtres ont des châssis et des divisions assez fins en métal ce qui est également typique de l'architecture de la moitié du XXe siècle (PDR/EVO). Les hangars plus récents, composés de charpentes et de tôles prolongent davantage les anciens immeubles et les encerclent sur une partie à l'arrière. Ces constructions ne présentent pas de valeur architecturale.

La ferme est un élément de l'histoire locale et un témoin du développement de l'architecture traditionnelle (rurale). En effet, à l'intérieur la maison garde en grande partie son authenticité de ses principales phases de construction, tandis qu'à l'extérieur elle témoigne, également de manière authentique, de la reconstruction suite aux dommages causés par la Seconde Guerre mondiale, qui étaient particulièrement sévères à l'Oesling et à l'est du pays. Cette phase fait désormais partie de l'histoire matérielle de l'immeuble. Il s'agit d'un exemplaire de taille plutôt modeste, témoignant de l'histoire de l'agriculture et de l'histoire sociale. Ainsi, l'ensemble présente au point de vue historique, architectural et esthétique un intérêt public à être conservé.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), typologie (TYP), période de réalisation (PDR), typicité du lieu ou du paysage (TLP), évolution et développement des objets et sites (EVO).

**La COPAC émet un avis majoritaire favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'immeuble sis 39, Hauptstrooss à Hupperdange (no cadastral 111/2758). 11 voix pour un classement, 1 voix contre une protection nationale, 3 abstentions.**

Présent(e)s : André Schoellen, Anicet Schmit, Beryl Bruck, Christina Mayer, Christine Muller, Claude Schuman, Guy Thewes, Jean-Claude Welter, John Voncken, Laure Simon Becker, Marc Schoellen, Michel Pauly, Mathias Fritsch, Patrick Bastin, Regis Moes.

Luxembourg, le 20 avril 2022